

Quelle assurance automobile choisir pour un véhicule de plus de 5 ans?



Votre véhicule vieillit et vous vous demandez quelle est la **formule d'assurance automobile la plus adaptée**?

La question mérite d'être posée et la réponse est certainement plus complexe que l'on pourrait l'imaginer au première abord.

Il est courant d'assurer son véhicule neuf en formule **tous risques lors de son acquisition** et de conserver cette formule complète d'assurance au cours des premières années.

Votre véhicule vaut une certaine valeur et cette formule vous **protège d'une éventuelle perte financière en cas de sinistre**.

Au-delà de 5 ans, la question de conserver une assurance tous risques se pose.

La question est encore plus évidente sur un véhicule de plus de 10 ans.

La garantie facultative « tous risques » est la garantie facultative la plus complète.

Le véhicule et le conducteur sont couverts en l'absence de tiers identifié quelque soit les circonstances de l'accident et la responsabilité du conducteur.

Passer d'une **formule « tous risques » à une formule « au tiers »** permet de réduire le montant de la police annuelle d'assurance de 30 à 40%. C'est donc loin d'être négligeable si on prend en compte un montant annuel de près de 1 000 euros sur une berline compacte. La garantie facultative « au tiers » couvre le conducteur quelque soit sa responsabilité dès lors qu'un tiers est identifié. C'est adapté pour réduire fortement ses dépenses d'assurance automobile, mais cette diminution de la couverture assurée présente un risque fort, dès lors qu'un tiers n'est pas désigné ou face à certains types de sinistres.

Si vous bénéficiez d'un **bonus**, la différence de tarification entre les deux formules d'assurance sera moins importante, l'assureur tenant compte dans sa tarification de votre historique de conduite et de l'absence de sinistres responsables à votre passif.

Si vous passez à une simple « **garantie en responsabilité civile** », la diminution de votre prime d'assurance sera plus importante, mais vous ne serez couvert que pour les dégâts matériels et corporels que vous pourriez causer. Les dommages subis ne seront couverts que si un tiers

responsable a été identifié.

Pour être indemnisé pour les dommages corporels subis, en l'absence de tiers responsable, l'assuré doit avoir souscrit à une garantie complémentaire facultative: la « **garantie conducteur** ».

Plutôt que de recourir à cette décision risquée, nous aurions plutôt tendance à vous orienter sur un chemin annexe consistant à **vérifier la couverture** dont vous bénéficiez (et à supprimer les options inutiles) et à **mettre en concurrence votre assureur**.

Les garanties facultatives « au tiers » et « tous risques » incorporent obligatoirement une **garantie des dommages matériels causés par une « catastrophe naturelle** » (inondation, tempête,...), et ceux causés lors **d'attentats ou « d'actes de sabotage** » (incendie, explosion,...).

La couverture contre le vol, l'incendie et le bris de glaces constituent des **garanties complémentaires à ne pas négliger**.

Par contre, si vous **roulez moins de 10 000 kilomètres par an**, les formules d'assurance destinées aux petits rouleurs réduisent le montant de votre prime d'assurance tous les ans.

La question de la perte financière en cas de sinistre sur un véhicule de plus de 5 ans est un vrai sujet. À

Les assureurs tiennent compte de la vétusté de votre voiture. La cote Argus de votre voiture sera prise en compte en cas de sinistre et vous pourriez vous retrouver sans voiture avec quelques milliers d'euros dans la poche pour remplacer votre voiture qui était jusqu'alors en parfait état et soigneusement entretenu. Pour prendre en compte ce risque latent, nous vous recommandons de souscrire à une **option perte financière**, soit de verser quelques dizaines d'euros de cotisation supplémentaires afin de bénéficier d'une revalorisation financière de la valeur de votre voiture en cas de sinistre (Valeur de remplacement à dire d'expert/ VRADE).

Les compagnies d'assurance et les mutuelles d'assurance (Allianz, Axa, Groupama, Maaf, Matmut, Mma,...) recherchent toutes à attirer de nouveaux assurés, et la mise en concurrence de plusieurs assureurs est une solution efficace pour réduire votre police d'assurance.

Les jeunes conducteurs et les assurés ayant provoqués récemment des sinistres auront du mal à faire jouer la concurrence.

Par contre, les conducteurs bénéficiant d'un bonus seront surpris par la compétitivité des offres proposées.

Quelques clics sur Internet suffisent pour obtenir un **devis d'assurance auto en ligne** sur Axa.fr ou sur le site de tout autre assureur afin de faire jouer la concurrence.

Des courtiers en assurance sollicitent directement les assureurs et font établir des offres commerciales.

Ces offres personnalisées tiennent compte de votre situation familiale, de votre âge, de votre lieu de résidence, de vos antécédents de conduite, de votre bonus (ou de votre malus), du véhicule possédé et des trajets effectués.

Lm, 27/02/2018